



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée des métiers Porte des Alpes  
26 rue de la Curdy  
74150 RUMILLY  
Tél : 04.50.01.07.52  
Mél : ce.0740031G@ac-grenoble.fr

Affaire suivie par : S.BILLARD et L.GONIN

Rumilly, le 13 janvier 2022

L'équipe de direction

Aux élèves et leurs représentants légaux,

**Objet :** à compter du 14 janvier 2022, les nouvelles règles applicables en matière de test et d'isolement (COVID19)

Aux élèves et leurs représentants légaux,

Vous trouverez ci-dessous **les nouvelles règles applicables en matière de test et d'isolement à compter du 14 janvier 2022** :

- Les élèves identifiés comme cas contact suite à l'apparition d'un cas confirmé dans une classe **peuvent poursuivre la journée ou la demi-journée de classe dans l'attente que leurs responsables légaux puissent venir les chercher aux heures habituelles de fin des cours** ;

- Les élèves cas contact **de plus de 12 ans bénéficiant d'un schéma vaccinal complet** se verront remettre gratuitement **3 autotests en pharmacie** et n'auront plus à réaliser obligatoirement un test antigénique ou un test PCR.

Les élèves qui ont un schéma vaccinal complet et qui sont internes, après une autorisation écrite des parents (par mail à [vie-scolaire2.0740031G@ac-grenoble.fr](mailto:vie-scolaire2.0740031G@ac-grenoble.fr)), l'infirmière ou un personnel vie scolaire lui permettra s'effectuer un autotest (J0). En fonction du résultat, soit il rentrera à son domicile, soit il pourra effectuer le reste de sa semaine au lycée (avec J2 et J4 autotests).

- Les responsables légaux des élèves devront produire lors du retour en classe des enfants cas contact **une attestation sur l'honneur unique** de réalisation du premier autotest, du résultat négatif de ce dernier ainsi que de leur engagement à réaliser les autotests à J+2 et à J+4 et à ne pas envoyer leur enfant à l'école si le résultat de l'un de ces autotests est positif. Cette attestation est en pièce jointe et téléchargeable sur notre site internet.

L'infographie du Ministère de l'Education Nationale est sur [notre site internet](#).

L'élève ayant réalisé **un autotest positif doit s'isoler dans l'attente de la réalisation d'un test diagnostique de confirmation** et ne pas se rendre au lycée. Il doit informer le lycée, même en l'absence de symptômes, y compris totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la COVID 19 depuis moins deux mois (isolement dans l'attente du test).

**En cas d'absence d'élève**, il est demandé aux parents de **nous spécifier par mail ( [vie-scolaire2.0740031G@ac-grenoble.fr](mailto:vie-scolaire2.0740031G@ac-grenoble.fr)) la durée de celle-ci**, en fonction du schéma vaccinal de leur enfant.

Il est toujours demandé aux élèves et personnels **de veiller au respect des gestes barrières et avant tout au port du masque et le lavage des mains** (avant l'entrée au restaurant scolaire). Il est également exigé des élèves **de consommer « nourriture ou boisson » à l'extérieur uniquement** (non dans le hall et les couloirs) du lycée.

Nous vous remercions des habitudes au quotidien pour vous protéger ainsi que ceux qui vous entourent et vous tiendrons informés dès modification du protocole.

Pour l'équipe de direction  
Mme GONIN